



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-35 : FINANCES - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), percevant les contributions économiques territoriales et les taxes ménages.

Les taux, les montants des bases définitives et les produits correspondants 2022 étaient les suivants :

Impôt direct	Taux Plaine Limagne 2022	Bases d'imposition définitives 2022	Produit définitif 2022
THRS	9,97 %	1 409 767 €	140 554 €
TFB	0,225 %	16 127 540 €	34 287 €
TFNB	4,07 %	1 558 129 €	63 416 €
CFE	24,57 %	2 741 559 €	673 601 €
TOTAL			911 858 €

Compte tenu des nombreuses hausses conjoncturelles, et afin de conserver une qualité de service équivalente, il est proposé une hausse de 10 % de l'ensemble des taxes. Ainsi, les taux et prévisions de recettes fiscales 2023 seraient les suivantes :

Impôt direct	Taux Plaine Limagne 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit prévisionnel 2023
THRS	10,967 %	1 509 860 €	150 553 €
TFB	0,248 %	17 272 595 €	42 749 €
TFNB	4,477 %	1 668 756 €	74 710 €
CFE	27,027 %	2 936 209 €	793 569 €
TOTAL			1 061 581 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de fixer pour l'année 2023 les taux comme suit :

- le taux de THRS à 10,967 %,
- le taux de TFB à 0,248 %
- le taux de TFNB à 4,477 %
- le taux de CFE à 27,027 %

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD 

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 03/04/2023
 Le président,

